

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1916

présenté par
Mme Lardet

ARTICLE 4

Au début de l'alinéa 20, substituer au mot :

« Celle »

les mots :

« Le membre du couple ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a vocation à se mettre en conformité avec l'extension de la déclaration anticipée de volonté à tous les couples.